



## Pour moins de bruit, Paris subventionne les professionnels livrant la nuit

**Lors du Conseil de Paris en mars dernier, la Ville de Paris a adopté des mesures d'accompagnement des professionnels parisiens pour développer les livraisons nocturnes silencieuses labellisées en mettant en place un dispositif d'aides et de subventions pour réaliser des travaux d'insonorisation, financer la labellisation des points de vente et améliorer le taux d'équipement en véhicules silencieux.**

Les livraisons de nuit ou à horaire décalé tardif ou matinal, permettent de désengorger la ville au moment où l'espace public est davantage sollicité, de réduire ainsi les temps de trajet, la consommation d'énergie et l'émission de polluants. Les temps de parcours plus réguliers permettent également de mieux planifier la livraison.

Ces alternatives aux livraisons de jour se heurtent à des obstacles tels que la présence nécessaire de personnel réceptionnant les marchandises dans les magasins, l'aménagement de sas ainsi que d'éventuelles nuisances sonores pour le voisinage du magasin livré. Elles nécessitent de déployer des réponses à la fois techniques et comportementales comme l'utilisation de véhicules et de

moyens de manutention labellisés, la formation des livreurs à des pratiques silencieuses. Aussi, afin d'aider les professionnels réalisant des livraisons nocturnes, deux mesures ont été mises en place :

- **Subvention des restaurants et commerces de bouche à Paris pour engager des travaux d'insonorisation de leur local.**

La première mesure de ce plan d'accompagnement pour des livraisons nocturnes plus silencieuses consiste à encourager les professionnels parisiens à équiper leurs locaux de dispositifs antibruit et à labelliser leur point de vente permettant des livraisons nocturnes certifiées plus silencieuses. La Ville de Paris propose pour ces différentes actions (audits, travaux,

certification) une subvention à hauteur de 50 % du montant HT plafonné à 4 000 €.

La délibération 2018 DVD 38-1 précise que « ces travaux devront être labellisés par un organisme certifié dans le domaine du bruit dans l'environnement particulièrement dans le cadre des activités de transport de fret et de livraison en milieu urbain. ».

- **Subvention pour les transporteurs et petits commerçants pour faire l'acquisition de véhicules propres et silencieux certifiés Piek**

Pour être livré de nuit il faut s'appuyer sur des véhicules silencieux. La ville de Paris met à disposition une subvention pour l'achat ou la location LLD ou LOA d'une durée d'au moins 24 mois, d'un véhicule neuf électrique, hydrogène ou GNV.

20 % du prix HT plafonné à 2 000 € pour un véhicule utilitaire léger (inférieur ou égal à 3,5 t) ;

20 % du prix HT plafonné à 6 000 € pour un poids lourd (supérieur à 3,5 t).

Le véhicule doit, pour prétendre à la subvention, être certifié Piek. Cette certification, délivrée en France par le Cemafruid, certifie que le matériel respecte le seuil sonore maximum de 60 dB (A) : [www.cemafruid.fr](http://www.cemafruid.fr)

Le dossier de demande de subvention sera très prochainement disponible sur le site de Paris.fr. Ces aides sont cumulables avec d'autres aides et notamment celles de la Ville de Paris existantes pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique/hydrogène/GNV (gaz naturel de véhicules). Elles sont disponibles pour les entreprises de toutes tailles.

La délibération 2018 DVD 38-1 est disponible sur le site de l'association Certibruit ([www.certibruit.fr](http://www.certibruit.fr)). Le label « Je livre la nuit sans bruit » de Certibruit permet de faciliter l'obtention de la subvention. ■

